



VIDE GRENIER

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

Vendredi 08 mai 2026

Périgueux, place de Verdun et rues adjacentes

Renseignements et réservation au 06 18 52 50 52

► Je soussigné(e) :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL : _____ MAIL : _____ @ _____

PIÈCE D'IDENTITÉ (CI ou PC) N° : _____

Délivrée le : _____ Préfecture de : _____

IMMATRICULATION VEHICULE : _____

► Souhaite réserver :

_____ mètre(s) linéaire(s) au prix de **3 € le ml**

Soit un montant TOTAL de _____ €

*Joindre votre règlement par chèque à l'ordre du « **Comité de Quartier du Toulon** » et adresser le tout à l'adresse suivante : **Comité de quartier du Toulon 20 Rue Forquenot 24000 PÉRIGUEUX**. S'il s'agit d'un paiement en espèces, merci de contacter le 06 18 52 50 52.*

► Et déclare avoir pris connaissance du règlement au verso du présent document.

► *SIGNATURE*



Comité de Quartier du Toulon

20 rue Forquenot 24000 Périgueux

Association loi 1901 - W243000908

perigueuxletoulon@gmail.com - www.perigueux-letoulon.org

Règlement du vide grenier

Le règlement s'applique en fonction des textes régissant
les vides greniers et assimilés

(Article L310-2 du code du commerce, article 321-7 et R 321-9 du code pénal)

- ▶ Les inscriptions se feront uniquement sur cet imprimé ou dans sa version numérique.
L'inscription n'est retenue que si elle est complète et accompagnée du règlement qui pourra se faire en espèces ou en chèque à l'ordre du « **Comité de quartier du Toulon** ».
L'inscription le jour même de la manifestation sera possible dans les conditions mentionnées ci-dessus et sous réserve de places disponibles.
 - ▶ Le jour du vide grenier, l'organisation se réserve le droit de demander à l'exposant sa pièce d'identité pour valider son inscription.
 - ▶ Hormis les stands de buvette et restauration mis en place et gérés par l'organisateur, **AUCUN stand de vente alimentaire ou autres (type stand de marché) ne sera autorisé.**
De même, aucun démarchage commercial auprès des exposants et visiteurs ne sera autorisé.
 - ▶ Les emplacements seront attribués à l'inscription dans la limite des places disponibles.
Les places non occupées à 9h30 seront considérées comme vacantes et pourront être réattribuées.
 - ▶ **En cas d'absence non justifiée**, l'organisation gardera les sommes versées, sans que l'exposant ou un tiers ne puissent exercer un droit de recours à quel titre que ce soit à l'encontre de l'association organisatrice.
Seul un cas de force majeure entraînant l'impossibilité de participer à l'événement donnera droit à la restitution des sommes perçues.
 - ▶ Le **stationnement des véhicules** de toute nature sera interdit dans l'enceinte du vide grenier et la circulation y sera interdite à partir de 08h30.
Les exposants pourront garer leurs véhicules dans l'Avenue MARCEAU dans la limite des places disponibles.
 - ▶ Toute personne tenant un stand devra respecter la place attribuée.
- ▶ **En fin de manifestation le stand devra être démonté et l'emplacement laissé propre :
Chaque exposant devra remporter ses déchets (sacs noir et/ou sac jaune).**
- ▶ Merci de respecter les riverains en n'entravant pas leurs sorties sur les trottoirs ou sur la rue.
 - ▶ L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages corporels et matériels qui seront causés ou subis par toutes personnes se trouvant sur le site lors de la manifestation.
Les exposants devront prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas entraver la circulation des visiteurs ou des services de secours en cas d'intervention.

Comité de Quartier du Toulon

20 rue Forquenot 24000 Périgueux

Association loi 1901 - W243000908

perigueuxletoulon@gmail.com - www.perigueux-letoulon.org